

COMPTE RENDU DU COMITE
CAISSE DES ECOLES
DU 18/02/2013

L'an deux mille treize, le dix huit février à dix huit heures, s'est réuni le comité de la caisse des écoles en suite des convocations adressées le 1^{er} février, sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, Président.

Etaient présents :

M. BILLOUT, Mme OLAS, M. LE GAL, M.VELLER, Mme CABEAU, M. LAMBERT, Mme TAUPIN-CARTIGNIES, Mme WALCZVINSKI, Mme CONSTANCE, Mme LAMARRE-TABARI, M. HUE, Mme MASSARE, M. DISCH
M. PLUVINAGE, à titre consultatif

Absents excusés :

Mme CROISY, Mme DEMAZIERE, Mme PARQUET, Mme CORNUS, Mme TAILLIEU, M. GUIMBARD, Mme WANLIN, Mme PLUVINAGE

Excusée représentée :

Mme GALLOCHER par M. LE GAL

Absent :

M. DURIEUX

Monsieur BILLOUT, Président ouvre la séance

A la demande de Madame Taupin-Cartignies, il est procédé à un tour de table afin que chacun se présente

2013/001 – OBJET – INSTALLATION DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

Le Comité,

VU le décret 60.977 du 12 septembre 1960 relatif aux caisses des écoles

VU le Code Général des Collectivités Territoriales dans sa partie législative,

Vu les élections municipales des 9 et 16 décembre 2012,

Considérant qu'il convient d'installer le Comité de la Caisse des Ecoles,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ARTICLE UN :

DECIDE d'installer le Comité de la Caisse des Ecoles comme suit :

Membres de droit

- Monsieur BILLOUT Michel, Sénateur Maire
- Monsieur DURIEUX Olivier, Inspecteur Education Nationale

Membre désignés par le Conseil Municipal

- Madame OLAS Anne Marie
- Madame GALLOCHER Sylvie
- Monsieur VELLER Alain
- Monsieur LE GAL Michel
- Madame CABEAU Cyrille
- Monsieur LAMBERT Jean

Parents d'élèves

- Madame Valérie DEMAZIERE – école élémentaire Rossignots
- Madame Gwladys CROISY - école maternelle Rossignots
- Madame Catherine CONSTANCE – école élémentaire Noas
- Madame Maryline LAMARRE TABARI – école maternelle Noas
- Madame Isabelle WALCZINSKI – école maternelle Roches
- Madame Emmanuelle TAUPIN-CARTIGNIES – école élémentaire Roches
- Madame Véronique MASSARE - école maternelle château
- Monsieur Pascal HUE – école élémentaire château

Membre représentant le Préfet de Seine et Marne

- Monsieur DISCH

Membres à titre consultatif :

- les directeurs et directrices des écoles maternelles et élémentaires

2013/002 – ELECTION DU BUREAU DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

Monsieur BILLOUT interrogent les membres présents afin de connaître les candidats au poste de Vice-Président.

Madame OLAS et Madame CABEAU se déclarent candidates

Le Comité,

VU le décret du 12 septembre 1960 relatif aux Caisses des Ecoles,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales dans sa partie législative,

VU la délibération n° 2013/001 de ce jour décidant d'installer le Comité de la Caisse des Ecoles

Vu l'article 8 du règlement intérieur de la Caisse des Ecoles qui prévoit que le Vice-Président est choisi parmi les Conseillers Municipaux siégeant à la Caisse des Ecoles, est élu à bulletin secret

Il a donc été procédé à un vote à bulletin secret,

Madame OLAS – 10 voix
Madame CABEAU – 3 voix
1 bulletin nul

ARTICLE UNIQUE :

DECIDE que le bureau est constitué :

Monsieur BILLOUT Michel, Président de droit
Mme OLAS Anne Marie, Vice - Présidente

Madame OLAS est donc installée

Monsieur BILLOUT : je souhaite avant de continuer vous donner 2 informations

1 – carte scolaire rentrée 2013

les informations qui nous ont été communiquées sont les suivantes :

- ❖ *une ouverture définitive en élémentaire Rossignots*
- ❖ *une ouverture conditionnelle en maternelle Rossignots*

ce sont de bonnes nouvelles.

*Toutefois, nous n'avons pas de locaux disponibles en maternelle Rossignots.
Cette ouverture est conditionnée par l'accueil d'enfants de 2 ans.*

Cette école fait l'objet d'une attention particulière de la part des services de l'Education Nationale, le quartier est considéré comme prioritaire.

L'école maternelle Rossignots a des effectifs très chargés et l'école maternelle Noas a subi une fermeture en 2011. La proposition que nous avons donc transmise aux services de

l'Education Nationale est de faire bénéficier l'école maternelle Noas de cette ouverture, en nous engageant à transférer des élèves du secteur Rossignots vers Noas.

Les périmètres scolaires avaient été revus en 2007, lors de l'ouverture de l'école les Roches, et le quartier de la Mare aux Curées avait été remis en totalité sur l'école les Rossignots ce qui pose à ce jour des problèmes d'effectifs.

C'est dans ce quartier que se trouvent les plus grands logements et du fait de l'application des surloyers, des procédures mises en place pour combattre les sous occupations de grands logements, la population scolaire a beaucoup augmenté.

Il nous faut donc réfléchir à un rééquilibrage.

De plus, si la 4^{ème} classe est réouverte à l'école maternelle Noas, la Directrice pourrait bénéficier d'un quart de décharge, ce qui serait plus confortable pour elle.

2 – précisions rôle Caisse des Ecoles / rôle comité consultatif « éducation »

- ❖ *La Caisse des Ecoles est étroitement liée au fonctionnement des écoles et contribue à faciliter la scolarité des enfants.*
- ❖ *Le Comité Consultatif « éducation » a, lui, pour objectif de revoir le PEL qui date de 2005 et de trouver une solution intelligente pour l'organisation de la semaine des 4 jours 1/2 avec mercredi matin conformément à la réforme des rythmes scolaires.*

Cela devra s'articuler avec tous les partenaires (écoles, structures périscolaires, pause méridienne, etc...)

Cette réforme aura des incidences en terme de recrutement de personnel (augmentation fréquentation restaurant mercredi midi ? ALSH le mercredi après midi ?)

A ce jour, il est annoncé 45 mn à la charge des collectivités, les collectivités ont toute latitude pour organiser ce temps (à la fin de la journée, sur temps pause méridienne ?...)

Madame CABEAU : *comment peut on optimiser ces 45 mn*

Monsieur BILLOUT : *effectivement c'est court. Possibilité de regrouper 2x45mn en 2 fois ou 4x45mn en 1 fois*

Mais est ce positif pour le rythme de l'enfant ?

C'est pour cela qu'il a été mis en place un comité consultatif qui sera composé de divers groupes de travail (pause méridienne, réflexion sur l'organisation...)

Les Maires ont fait part de leurs inquiétudes car cela aura un impact financier :

2013 :

- ❖ *50 €/élève*
- ❖ *et une majoration de 40 €/élève en zone sensible (communes qui sont éligibles à la DSU cible (Dotation Solidaire Urbaine) ou DSR cible (Dotation Solidarité Rurale). Cette majoration sera reportée en 2014 et s'élèvera à 45€/élève*

Nangis n'a pas ces dotations (DSU – DSR).

Le chiffrage du coût sera compliqué à faire.

- *Dépenses en hausse : recrutement personnel*
- *Recettes en baisse : créneaux centre nautique en fin de journée pourraient disparaître.*

Il y aura également des problèmes d'organisation : travaux d'entretien dans les écoles réalisés le mercredi par les services techniques ou prestataires extérieurs, temps dédié à l'entretien des locaux.

Monsieur LAMBERT : *Cela aura également une incidence sur le fonctionnement des associations.*

Monsieur BILLOUT : *effectivement, le rôle important de ces associations est remis en cause dans son organisation. C'est pourquoi, il est préférable de prévoir cela pour 2014.*

Madame TAUPIN-CARTIGNIES : *je me félicite que les associations locales soient associées à cette nouvelle organisation et que ce ne soit pas que des agents territoriaux qui interviennent. Peut être serait il possible de prévoir des cycles d'atelier : sport, culture...*

Monsieur BILLOUT : *je suis d'accord car peut être sera-t-il difficile de trouver suffisamment de personnel compétent, le savoir faire d'autres personnes peut être intéressant.*

Madame TAUPIN-CARTIGNIES : *oui mais si dans les associations, il y a des professeurs en CDI, ils pourraient intervenir sur le temps méridien mais en fin d'après midi, cela sera plus compliqué.*

Monsieur BILLOUT : *l'aboutissement du travail mené pour cette nouvelle organisation est prévu pour fin 2013.*

Madame TAUPIN-CARTIGNIES : *autre remarque, les représentants de parents d'élèves deviennent minoritaires, car un des représentants de parent d'élève est également Conseiller Municipal. Il est donc juge et partie.*

Monsieur HUE : *j'ai été élu par les parents d'élèves de façon légitime. J'ai proposé à d'autres parents de siéger, il n'y a pas eu de volontaire.*

Monsieur BILLOUT : *vous remarquerez que la composition des élus du Conseil Municipal n'est pas homogène : 5 de la majorité, 2 de la minorité*

Madame TAUPIN-CARTIGNIES : *oui mais cela fait écho au changement fait dans les statuts l'année dernière.*

Madame CABEAU : *nous sommes avant tout parents d'élèves et présents ici pour travailler en commun*

2013/003 – OBJET : DEBAT D ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Madame OLAS, Vice – présidente présente les orientations budgétaires

Le débat d'orientations budgétaires est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus ainsi que pour les établissements publics administratifs de ces communes (article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires pour l'année à venir.

Il n'a aucun caractère décisionnel mais il fait cependant l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

La mission principale de la caisse des écoles est d'apporter aux écoles maternelles et élémentaires les moyens nécessaires à leur bon fonctionnement afin de favoriser les activités scolaires mais également de satisfaire les besoins culturels et sociaux. Cette démarche s'inscrit dans le souci d'une éducation de qualité pour tous les élèves qui fréquentent les écoles de la commune.

Cet établissement public attribue donc les crédits essentiels aux écoles :

- Pour le **fonctionnement**, la subvention sera augmentée et sera de 64 euros/élève en maternelle et élémentaire et 126 euros/élève en Classe d'Intégration Scolaire –CLIS-
- Pour les sorties scolaires, une dotation de 12€ par élève de la classe sera accordée à titre d'aide au **transport** dans le cadre d'un projet présenté par l'enseignant ; cette dotation sera versée avant la sortie pour éviter aux enseignants des avances de trésorerie sur leur coopérative, à condition que le projet soit présenté assez tôt.
- Pour les **investissements**, les directrices et directeurs ont fait leurs demandes pour l'achat de gros matériel et mobilier en chiffrant le coût d'après catalogues. Ces demandes seront examinées par les élus avant le vote du budget, en fixant des priorités et une juste répartition selon les écoles.
- Il en est de même pour les **travaux**, certains pouvant être réalisés par les Services Techniques, d'autres exigeant l'intervention d'entreprises extérieures.

A cela s'ajoute la prise en charge de diverses dépenses relatives :

- Au personnel : ASEM et Agents d'entretien
- Aux petits travaux d'entretien des locaux scolaires
- Aux fluides : chauffage
 électricité, eau
- Aux produits et matériel d'entretien
- Aux contrats de maintenance :
 - SOCOTEC (installation électrique)
 - SICLI (extincteurs)
 - ESUS (photocopieur)

+ entretien des jeux de cour, Nettoyage des vitres, etc...

Quelques exemples du budget caisse des écoles en 2012 :

- Personnel ➤ 472 640 €
- Combustibles ➤ 82 294 €
- Contrats maintenance ➤ 36 752 € etc...

L'aide aux classes de découverte est maintenue, cette année :

- L'école des Roches : les CM2 sont partis en classe de neige à Châtel
- L'école élémentaire des Rossignots : 1 classe CM2 et CLIS partiront dans l'Yonne au mois d'avril pour un séjour poney + patrimoine et histoire
- L'école élémentaire du Château : les CM2 partiront à Ver sur Mer au mois d'avril pour visiter les plages du débarquement et pratiquer le char à voile

Le tarif demandé aux familles est calculé selon le quotient familial, avec possibilité d'échelonnement sur plusieurs mois

Madame TAUPIN-CARTIGNIES : on peut se féliciter de ces propositions, notamment pour les sorties scolaires.

Monsieur BILLOUT : ce seront 12€/élève de la classe concernée, la subvention sera versée à la coopérative scolaire

Il est dommage que nous soyons désormais privés de ce bus.

Nous avons en projet de refaire l'acquisition ou de louer sur une longue durée un nouveau bus, mais cela devrait se faire sur le budget de fonctionnement et non d'investissement. Toutefois, il n'y a plus que 2 chauffeurs dans le personnel (permis transport en commun) alors qu'il en faudrait 4.

1 formation permis transport en commun sera budgétisée en 2013, puis 1 sur 2014

Madame TAUPIN-CARTIGNIES : ce sont 12€/élève présent ?

Madame OLAS : ce sont 12 €/élève de la classe et transmission par l'enseignant d'un projet suffisamment tôt au Service Education pour que le versement puisse se faire, si possible, avant le voyage

Monsieur LAMBERT : à combien s'élevait la dotation par élève pour le budget de fonctionnement des écoles auparavant ?

Madame OLAS : 62€/ élève

Madame TAUPIN-CARTIGNIES : où trouverez-vous les fonds ?

Monsieur LE GAL : nous travaillons actuellement à l'élaboration du budget.

Monsieur BILLOUT : ce sont des choix.

Ce qui risque de coûter cher à la commune sera la crèche et le service d'aide à domicile qu'il nous faut revoir.

Monsieur PLUVINAGE : les dépenses liées à l'Education sont des dépenses d'avenir.

Madame OLAS : En ce qui concerne les crédits d'investissement attribués aux écoles en 2012, ils étaient de 8€/élève
Pour 2013, les demandes des écoles seront étudiées, ce sera plus réaliste.

Monsieur LAMBERT : l'aide aux classes de découverte est elle maintenue ?

Monsieur BILLOUT : oui et il nous faudra « redorer le blason » de ce type d'activités, mieux communiquer.

Madame CONSTANCE : les enseignants sont un peu découragés, les parents sont partants lors de la présentation des projets, mais ne font pas la démarche d'inscription le moment venu.

Monsieur LAMBERT : Il y a nécessité de convaincre les parents qu'il y a un grand intérêt à ce que leurs enfants partent.

Madame OLAS : le problème se pose aussi pour les séjours vacances et accueils de loisirs durant les vacances scolaires.

Madame MASSARE : peut être cela est il dû à un problème de communication.

Madame CABEAU : mon fils a « goûté » à l'accueil de loisirs lors de la sortie à Cabourg, il a beaucoup aimé. La rétrospective organisée en 2012 a beaucoup plu, nous avons de la chance à Nangis d'avoir ces services.

Madame MASSARE : le nombre de places a été augmenté depuis janvier 2013 malgré cela, les chiffres prévisionnels pour les prochaines vacances scolaires ne sont pas élevés. Les familles ne font plus la démarche de venir s'inscrire car elles ont été confrontées au problème de listes d'attente ces dernières années. Nous n'avons pratiquement plus aucun enfant du secteur de la Mare aux Curées.

Monsieur BILLOUT : il est nécessaire de retisser des liens avec les partenaires : associations, enseignants ...

Madame CABEAU : ne pourrait-on pas faire passer le programme d'activités via les écoles ?

Madame MASSARE : le souci est que nous avons constaté que lorsque nous communiquons le planning d'activités, les familles inscrivent leurs enfants au vu du planning, sur les jours où il y a des sorties et pas sur les autres jours alors que l'objectif de l'accueil de loisirs n'est pas « la consommation »

Monsieur BILLOUT : il faut retravailler sur le fond, les moments collectifs les plus riches ne sont pas forcément ceux où les enfants sont en sortie.

Fin de la séance